

## DEPARTEMENT DU LOT

### Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 7 décembre 2017

Date de convocation 01/12/2017

**PRÉSENTS** : Mr BERNARD Patrick, Mr BLADIER Jean-Paul, Mr DELVERT Alain, Mr DIAS Christian, Mr FOUCHE Jean-Claude, Mr GARRIGOU Gérard, Mr LEGOFF François, Mme POIGNET Eliane, Mme ROUDIER Jocelyne.

#### **ABSENTS** :

Mme FRAYSSE Sandrine, procuration donnée à Mr BERNARD Patrick

Mme GUITOU Josiane

Mr IZARD Jean Pierre

Mr MARIAGE Daniel, Procuration donnée à Mme ROUDIER Jocelyne

Mr MOURA Jaime, procuration donnée à Mr DIAS Christian

Mme NICKERT Sylvie, procuration donnée à Mr GARRIGOU Gérard

#### **ORDRE DU JOUR** :

- **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2017**
- **PLAN DE FINANCEMENT PROJET TRAVAUX DU CAMPING MUNICIPAL**
- **DELIBERATION CONVENTION ECOLE LACHAPELLE AUZAC**
- **POINT SUR PROJET NUMEROTATION**
- **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame ROUDIER Jocelyne est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des personnes présentes.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2017**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé l'unanimité.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PROJET TRAVAUX CAMPING MUNICIPAL**

Un rappel est fait des différents travaux envisagés

- Barrière pour un meilleur contrôle des entrées et sorties avec carte personnelle

- Redistribution des différentes pièces dans le local
- Réfection des sanitaires
- Travaux de menuiseries intérieures et extérieures
- Cuisine pour rugby et saison touristique

Montant des travaux selon devis présentés par Mr DIAS 78 963,30 €

Monsieur DIAS considère aussi que la toiture serait à refaire dans les 5 ans. Il estime les travaux à

25 000€.

Compte tenu du montant total des travaux, Monsieur Dias se pose la question sur la nécessité de faire de tels travaux.

Cependant il n'y a pas eu de travaux depuis la création du camping soit 42 ans et de plus le bilan camping a toujours été positif et, à l'avis général, des travaux s'imposent. Une enquête de satisfaction a été réalisée ces deux dernières années et il en ressort nettement qu'il est urgent de refaire les sanitaires pour un meilleur confort de notre camping sans pour autant chercher à obtenir un classement.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisageable d'obtenir des subventions auprès de différents organismes (Aides départementales, aides régionales, reliquat DETR, subventions SNDS-sports puisque notre équipe de rugby profitera des sanitaires et de la cuisine et réfectoire)

Monsieur Dias pense que l'on rencontrera des problèmes car les artisans sont submergés de travail.

Messieurs DIAS et FOUCHE doivent prendre des rendez-vous avec les artisans plombier et maçon pour faire le point sur les travaux avec pour objectif qu'ils soient réalisés au printemps 2018 avant l'ouverture du camping.

Le plan de financement sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

## **DELIBERATION CONVENTION AVEC L'ECOLE DE LACHAPELLE AUZAC**

N'ayant plus d'école sur notre commune nous devons régler les frais de scolarisation de nos enfants fréquentant cette école. Ils sont au nombre de 5.

Monsieur le Maire expose que ces dépenses, relatives à " l'éducation nationale ", entrent indiscutablement dans le champ d'application du CGCT (art. L 2321-2, 9°) qui définit les dépenses obligatoires mises par la loi à la charge des communes.

Les dépenses résultant de l'application de l'article L 212-4 " du Code de l'éducation Nationale couvrent globalement toutes les dépenses induites par le fonctionnement des écoles publiques, y compris les registres et imprimés ainsi que toutes les dépenses

pédagogiques (sauf droits de reprographie), comme l'a confirmé le Conseil d'Etat dans un avis du 14 janvier 2003.

Monsieur le Maire précise que les frais de scolarité des enfants seront payés à condition qu'une autorisation écrite, signée par Monsieur le Maire soit demandée par les parents. La liste des enfants doit être fournie avant paiement pour acceptation. La révision du montant de la participation sera validée après discussion et signature d'un avenant.

La convention proposée par la commune de LACHAPELLE AUZAC fait état des mêmes tarifs que ceux pratiqués par la commune de SOUILLAC à savoir :

600 euro pour un enfant en classe de primaire,

800 euro pour un enfant en classe de maternelle.

La proposition de convention est acceptée à l'unanimité des présents et le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention avec la commune de LACHAPELLE AUZAC.

## **POINT SUR PROJET NUMEROTATION**

Le projet est déjà bien avancé, Mr le Maire souligne le travail effectué par le groupe de volontaires qui a permis le recensement et la dénomination de toutes les rues ou chemin.

Les conseillers aimeraient consulter les documents avec les suggestions de noms de rues.

Le dossier correspondant sera envoyé à chaque conseiller afin que chacun d'eux puissent prendre connaissance des propositions de dénomination. Le conseil municipal se réunira en réunion de travail pour valider chaque proposition de dénomination, suite à cela le dossier sera présenté en conseil municipal pour validation.

Suite à la rencontre avec Monsieur Fournier, le SDAIL nous propose ses services.

Il nous propose un état des lieux (recensement des points bâtis) et nous proposerait ainsi un calcul du métrage puis un travail conjoint avec la commune afin de valider chaque adresse. Le SDAIL assurera le transfert des données validées à l'IGN et à la poste ainsi qu'aux partenaires DGFIP, INSEE, SDIS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES.

La prestation de SDAIL est estimée à 760 €.

Le système de numérotation choisi est le système métrique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

CAUVALDOR va envoyer à chaque commune un questionnaire afin de mieux connaître les entreprises et leurs besoins.

L'étude sur notre réseaux d'Eclairage Public confiée au bureau d'étude Dejante nous a été présenté. Elle nous permet d'avoir une très bonne connaissance de notre réseau et va nous

permettre de programmer les travaux de modernisation et de mises aux normes. Nous devons aussi nous positionner sur le transfert de la compétence à la FDEL nous permettant ainsi de bénéficier de subvention à hauteur de 70%.

FIN DE SEANCE A 22H20